

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/09/22
N° 04

DATE DE CONVOCATION :

16 SEPTEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE :

16 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Viviane GROUARD, Magali LOUAZÉ, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,
Jennifer DIOT donne procuration à Jean COCHIN
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Créations et suppressions d’emploi dans le cadre de la promotion interne

Après avoir répondu aux conditions d’éligibilité, deux agents des services techniques ont été retenus par le centre de gestion de la fonction publique territoriale et inscrits sur la liste d’aptitude en date du 30 août 2022 afin d’être nommés au grade supérieur.

Il s’avère donc nécessaire de créer les emplois correspondants au nouveau grade, qu’ils détiendront.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la **suppression à compter du 1^{er} octobre 2022** d’un emploi permanent à temps complet d’adjoint technique principal 1^{ère} classe et la **création** à compter de cette même date, d’un emploi permanent à temps complet **d’agent de maîtrise**.

L’emploi concerné est créé au sein des services techniques en qualité de responsable du pôle « ESPACES VERTS/PROPRETE/VOIRIE »

- la **suppression à compter du 1^{er} octobre 2022** d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et la **création** à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet **d'agent de maîtrise**.

L'emploi concerné est créé au sein des services techniques en qualité de responsable du pôle « BATIMENTS »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à la majorité des membres présents et représentés (22 voix « Pour » - 1 voix « Contre) les créations et les suppressions des postes présentés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à ces évolutions de grades ont été inscrits au Budget Commune de l'année 2022.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire,

**Francis
BELLUAU**

Signature numérique
de Francis BELLUAU
Date : 2022.09.29
09:23:29 +02'00'



Publiée par voie électronique
Le 29 septembre 2022